décida de fortifier le Liaotéchan en y mettant en batterie l'artillerie du cuirassé « Pallada » qu'on réussit à transporter avec beaucoup de peine au nouveau fort construit par le général Kondratenko.

Les Japonais n'osaient plus approcher du Liaotéchan, défendu par les menaçantes fortifications qu'on venait d'élever. Cependant, comme l'escadre russe devait sortir de Port-Arthur, on ne pouvait naturellement pas faire partir le « Palada », privé de son artillerie. On construisit donc des canons en bois sur le modèle de ceux qu'on avait pris à bord du cuirassé. C'est ainsi que le « Pallada » sortit avec l'escadre.

Londres, 9 janvier. — De Port-Arthur, on télégraphie qu'au cours de son entretien avec le général Nogi, le général Stœssel lui aurait déclaré qu'une des causes de la guerre était l'ignorance dans laquelle les Russes se trouvaient sur la valeur militaire des Japonais.

Quant à lui, s'il s'est rendu, c'est que la garnison ne pouvait plus tenir que quelques jours, et cela au prix des plus grands sacrifices.

L'arrivée des canons japonais de onze pouces a-t-il ajouté, a précipité les événements.

L'escadre de la Baltique

La division navale russe, composée des croiseurs *Oleg*, *Izumrud*, *Dnieper* et *Rion*, et des torpilleurs *Gvosni*, *Gromski* et *Revzi*, qui était à la Sude depuis quelques jours, est partie hier. On dit qu'elle se rend à Port-Said.

Selon le correspondant du *Times* à Paris, jusqu'à hier soir, pas un seul navire de guerre russe n'était entré dans le port de Diégo-Suarez (Madagascar), qui est le seul port de cette île offrant un mouillage convenable pour les navires de guerre. Les navires d'un gros tonnage ne peuvent entrer ni à Tamatave ni à Majunga. Ces trois ports sont en communication télégraphique avec Paris.

Il n'a été reçu à Paris aucune information des autorités russes tendante à indiquer que la flotte de la Baltique avait l'intention de prendre ses quartiers à Diego-Suarez dans le but de s'y concentrer ou même d'y effectuer des réparations. On n'a même pas encore reçu d'information tendante à faire prévoir une telle demande.

La flotte de la Baltique, ou plutôt une partie de cette flotte, est probablement au large de la côte de Madagascar ; mais pas un seul navire de l'une ou l'autre section, soit celle venant de Suez, soit celle venant du Cap, n'est dans un des trois ports ci-dessus mentionnés. La responsabilité du gouvernement français ne peut guère s'étendre à toute la côte de Madagascar, car il faudrait toute une flotte pour la surveiller entièrement. De plus comme la mousson se fait actuellement sentir, la moitié au moins de la côte est périlleuse pour la navigation.

Augmentation de la flotte russe

Pétersbourg, 9 janvier. — Des négociations avaient été engagées, il y a quelques semaines, pour l'achat, par la Russie, d'un certain nombre de navires de guerre dans l'Amérique du Sud, navires de construction européenne et de types tout récents. La Russie désirait, en particulier, acheter une escadre complète au Chili.

Je suis en mesure de vous annoncer, d'une source indiscutable, que le gouvernement japonais instruit de ce projet, a transmis à Santiago un ultimatum signifiant au gouvernement chilien que la vente de ses navires serait considérée comme déclaration de guerre et suivie de représailles immédiates.

Le gouvernement russe avait alors fait d'actives démarches à Buenos-Ayres pour obtenir la cession de deux cuirassés et de quelques croiseurs. La légation du Japon — sans aller ici jusqu'à l'ultimatum — a informé le gouvernement argentin de la mesure prise à Santiago. La menace a porté, et les pourparlers avec la Russie sont rompus.

L'incident anglo-russe

A la Commission internationale d'enquête

Paris, 9 janvier. — Les membres de la commission internationale d'enquête sur l'incident de Hull se sont réunis à dix heures au ministère des affaires étrangères, dans la salle des délibérations.

Chacun des commissaires a présenté à l'amiral baron Spaun les personnes attachées à sa mission : les mêmes présentations ont été faites à l'amiral Doubassoff. L'amiral Spaun et le vice-amiral Doubassof, ont présenté, de leur côté, aux autres commissaires le personnel attaché à leurs missions.

Sur l'invitation des commissaires, l'amiral Spaun a pris le siège de la présidence et a fait la déclaratin suivante :

Messieurs,

Permettez-moi de vous adresser mes meilleurs remerciements pour m'avoir élu cinquième membre de la commission internationale d'enquête.

En ma qualité de membre le plus âgé, je prends la liberté de vous proposer de vouloir bien passer à l'élection du président de la commission.

Je vous invite, Messieurs, à prier M. le représentants du pays dont nous jouissons de l'hospitalité, de bien vouloir ptendre la présidence.

Je suis convaincu que ce n'est pas seulement notre devoir naturel envers le pays hospitalier, mais que ma proposition correspond aussi essentiellement à notre but commun, c'est-à-dire à l'expédition la plus prompte possible de nos travaux, vu que notre collègue, le vice-amiral Fournier, dispose, en dehors de ses qualités personnelles, des offices de nombreux et excellents collaborateurs dans le bureau ».

Après cette déclaration, l'amiral Spaun a invité les commissaires à offrir la présidence à M. le vice-amiral Fournier, commissaire français.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité. L'amiral Spaun a invité alors, dans les termes suivants, l'amiral Fournier à prendre la présidence pour ouvrir la séance.

« Excellence, à la suite du vote unanime des membres non français, j'ai l'honneur de vous prier de prendre la place de président de la commission internationale d'enquête ».

Les commissaires se sont rendus ensuite dans la salle des séances où l'amiral Fournier a prononcé l'allocution suivante :

ALLOCUTION DE L'AMIRAL FOURNIER

Messieurs,

Mon premier devoir est de remercier M. l'amiral baron Spaun du grand honneur qu'il me fait en renonçant, de sa propre initiative, à ses prérogatives d'âge et de grade en faveur du commissaire délégué du gouvernement de la République française.

Cet acte de haute courtoisie internationale est un hommage d'autant plus délicat que l'amiral Spaun avait par ses mérites, tous les titres à la présidence de la commission internationale d'enquête.

J'ai de plus l'honneur de porter à votre connaissance la désignation par le gouvernement de Sa Majesté l'Empereur de Russie, de M. le vice-amiral Doubassof en remplacement de M. l'amiral Kaznahoff, que son état maladif a mis dans l'impossibilité de continuer sa mission.

Je sens profondément, comme mes éminents collègues, le poids des responsabilités morales dont nous assumons la charge ; mais nous saurons remplir nos devoirs, si délicats qu'ils soient, en nous inspirant sans cesse du grand exemple de sagesse et de modération que Leurs Majestés le roi d'Angleterre et l'empereur de Russie ont donné au monde par l'institution de cette commission d'enquête, dont l'heureux effet a été d'apaiser aussitôt les susceptibilités nationales en conflit et de permettre ainsi un examen consciencieux et réfléchi de leurs causes.

C'est dans ces sentiments, répondant si bien aux intentions amicales et conciliantes de l'éminent Président et du gouvernement de la République française, que je vous demande Messieurs, d'entreprendre vos travaux afin qu'ils aboutissent aux solutions équitables que l'on attend de votre caractère, de votre expérience et de votre impartialité ».

M. Soulange-Bodin, secrétaire général, a été alors invité à donner lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui a été adopté sans modification.

Enfin la commission s'est réunie en séance secrète pour délibérer sur son règlement de procédure. Elle siégera cet après-midi à quatre heures.

La question d'arbitrage

Déclarations d'un diplomate russe

Paris, 9 janvier. — Nous avons été reçu ce matin par un haut personnage de l'ambassade de Russie, avec lequel nous avons eu une longue conversation dont l'intérêt n'échappera pas à nos lecteurs.

— Vous me demandez, nous dit-il, si la reddition de Port-Arthur va modifier les intentions de mon pays en ce qui concerne la guerre avec le Japon, et si cette reddition peut avoir des conséquences néfastes pour les armées russes ?

Je vous répondrai que la Russie est plus que jamais décidée à continuer la guerre et à aller jusqu'au bout.

— On a parlé d'arbitrage ?

— Un arbitrage n'est pas possible... Quant à la reddition de Port-Arthur, eh bien ! elle était prévue depuis longtemps, depuis plusieurs mois. Dans les milieux bien informés on s'attendait même à voir cette place forte se rendre vers décembre 1904 ; donc cet événement n'a causé de surprise à personne, le peuple qui ne savait rien de ce qui se passait.

C'est là, à mon idée, ce qui constitue une grave faute.

Il aurait mieux valu faire connaître la vérité au peuple russe. Quand on songe que, trois ou quatre jours avant la reddition, celui-ci ignorait la situation désespérée de Port-Arthur ! Que dis-je, la veille même de la reddition, le peuple ignorait tout.

— Prévoyez-vous la durée de cette guerre ?

— Non, et on ne peut la prévoir, mais elle sera sûrement très longue.

Et notre interlocuteur ajoute tristement :

— Elle sera aussi sanglante, oh oui ! sanglante.

— Le Japon pourra-t-il disposer de troupes suffisante pour continuer la lutte ?

— En troupes régulières et, par conséquent, bien éduquées et bien équipées, le Japon n'est pas riche ; toutes ses troupes régulières ont été expédiées sur le champ de bataille. Mais un peuple qui compte plus de quarante millions d'habitants peut lever de nombreuses recrues. J'estime donc que le Japon peut, dans ces conditions, disposer d'une armée d'au moins un million d'hommes.

— L'argent ne manquera-t-il pas au gouvernement japonais ?

— A cette question je vous répondrai que jamais une nation ne s'est vue dans l'obligation de cesser la guerre faute d'argent. On trouve toujours des ressources.

Le Japon, qui a déjà fait un emprunt à 6 %, en fera un à 10 %, au besoin à 12 %.

Les Etats-Unis et l'Angleterre ne sont-ils pas là ?...

Tenez, je vais vous raconter à ce sujet la petite anecdote suivante : Comme je faisais un jour remarquer à l'une de mes grand'tantes qu'un de nos parents, quoique ruiné, menait toujours un train de vie assez luxueux, celle-ci me dit : « Tu sauras que quand il s'agit de faire des bêtises on trouve toujours de l'argent. »

Il en est de même pour les peuples... Les Etats-Unis et l'Angleterre ont de bonnes raisons pour ne pas laisser le Japon manquer de ressources, ils savent qu'il ont à faire à un pays foncièrement riche et qu'ils ne risquent rien de lui avancer des fonds.

Le jour viendra où le Japon, à la suite de plusieurs emprunts, sera tellement obéré, qu'il ne pourra plus sortir de l'impasse où il se sera précipité de lui-même, et alors les Etats-Unis et l'Angleterre mettront la main sur les douanes japonaises et au besoin sur tout ce qu'ils voudront, car les Japonais ne pourront rien dire, et ce seront les deux puissances en question qui auront tous les bénéfices de la guerre.

Le parti de la paix au Japon prévoyait toutes ces choses, mais un autre parti plus important voulait la guerre, et la guerre a eu lieu.

Nous autres Russes, conclut notre interlocuteur, nous envisageons avec confiance l'avenir. Des heures douloureuses ont sonné pour nous, c'est vrai, mais il n'en sera pas toujours ainsi et les heures glorieuses tinteront à leur tour.

LE SUICIDE du Député Syveton

L'INSTRUCTION JUDICIAIRE

Paris, 9 janvier. — Vers deux heures et demie le juge d'instruction a eu un court entretien avec Me Michel Pelletier, l'avocat-conseil de Mme Syveton.

A trois heures, Mme Syveton et Louise Spilmacker arrivent au Palais, suivies de deux agents de la sûreté qui sont chargés de les surveiller. Elles pénètrent dans le couloir des prévenus détenus et gagnent immédiatement le cabinet de M. Boucard.

Quelques instants après, M. Flandin, député, paraît à son tour.

On se rappelle qu'il a été dit que le 8 décembre, à deux heures et quart, M. Flandin se rendit chez M. Syveton. La bonne, Louise Spilmacker, lui répondit que M. et Mme Syveton étaient absents ; or, à cette minute où Syveton mourait, M. Flandin entendit, dans une pièce voisine, Mme Syveton qui causait avec une autre personne, un homme, lui semblait-il, dont la voix ne ressemblait pas à celle de M. Syveton.

La déposition de M. Flandin a été très longue. M. Margarita, secrétaire de M. de Dion, a également été entendu.

L'avocat de la partie civile, Me Joseph Ménard s'est rendu cet après-midi au parquet du procureur général. Il a demandé à M. Bulot de faire prendre copie de plusieurs pièces du dossier. Cette requête lui a été refusée.

INCIDENT DE GAIL-GUYOT DE VILLENEUVE

Dernièrement, le docteur Barnay, a communiqué à un journal une lettre anonyme qui, d'après lui, lui avait été remise par un ami de M. Syveton.

Dans cette lettre, on assurait que le jour de la mort de Syveton, le capitaine de Gail, après avoir déjeuné avec des attachés du ministère de la guerre, s'était rendu chez une dame, à laquelle, à trois heures, il aurait annoncé la mort de M. Syveton.

Le capitaine de Gail ainsi mis en cause s'émut des insinuations dont il était l'objet, se renseigna et apprit, chez le docteur Barnay, que le député qui avait remis la lettre anonyme au beau-frère de M. Syveton était M. Guyot de Villeneuve.

Munie de ce renseignement, le capitaine de Gail a envoyé ses témoins, MM. Louis d'Hurcourt et capitaine Henri Préault, du 11e cuirassiers, à M. Guyot de Villeneuve.

Les témoins de M. Guyot de Villeneuve, MM. le marquis de Dion et Archdéacon, députés, ont déclaré que leur client prenait la responsabilité de la communication de la lettre anonyme, mais refusait la réparation parles armes qui leur était demandée, proposant la constitution d'un jury d'honneur que les témoins de M. de Gail ont acceptée.

Panique dans un théâtre

Ecroulement d'un pont. — Vingt blessés.

New-York, 9 janvier. — Hier soir, au cours du premier acte de *Carmen*, à l'Opéra métropolitain de New-York, le pont posé sur la scène a cédé sous le poids des choristes. Vingt personnes projetées d'une hauteur de cinq mètres ont été blessées ; plusieurs ont des fractures plus ou moins graves, d'autres ont été sérieusement contusionnées.

La panique s'est mise dans l'auditoire de trois mille personnes ; les chœurs ont continué à chanter pour couvrir les gémissements des blessés et les cris d'effroi ; le régisseur a fait ouvrir toutes les portes de sortie.

Le rideau ayant été baissé, on dégagea les blessés auxquels des chirurgiens et médecins présents dans la salle donnèrent les premiers soins avec l'aide des artistes qui n'avaient pas été blessés. Ceux-ci ont été transportés à l'hôpital et la représentation a continué.

Mme Alno Ackté, qui jouait le rôle de Micaëla, a voulu, quoique blessée au pied et ressentant une vive douleur, tenir son rôle jusqu'au bout.

L'entrepreneur qui a construit le pont qui s'est écroulé, par suite des défectuosités du fer employé, a été arrêté.

Sanglante bagarre entre Moines

Bethléem, 9 janvier. — Le clergé latin et le clergé grec en sont venus aux mains hier. Il y a eu du sang répandu.

Les Grecs célébraient la messe de minuit. Ils allaient sortir par la porte du Nord, pour se rendre à la grotte de la Nativité. Les franciscains leur barrèrent le passage.

Une rixe en résulta. Un Franciscain fut blessé. Le janissaire du patriarche grec qui officiait, reçut une blessure moins grave.

La France et le Maroc

L'AMBASSADE FRANÇAISE A FEZ

Tanger, 9 janvier. — La « Turquie », l'unique bateau de la flotte chérifienne, part aujourd'hui à Laroche, emportant le matériel de l'ambassade de la République française.

Le ministre a donné avant son départ, fixé à après-demain, un grand dîner au corps diplomatique.

M. Saint-René Taillandier, accompagné de MM. de Saint-Aulaire, premier secrétaire d'ambassade, le capitaine Jouinot-Gambetta, attaché militaire ; Pelletier, troisième secrétaire, des drogmans et interprètes de la légation, s'embarquera sur le « Du-Chayla », arrivé ce matin.

La situation politique est aussi bonne que possible. Tout est calme à Fez comme ici.

Les Dockers de Brest

Brest, 9 janvier. — Le travail s'est trouvé de nouveau suspendu ce matin au port de commerce. Les armateurs, les entrepreneurs chargés du déchargement et les autres industriels, disent-ils, las de l'attitude des ouvriers dockers qui, depuis quelque temps profitent des motifs les plus futiles pour susciter des cessations de travail presque journalières, ont décidé d'opposer à ces manœuvres une résistance énergique. Ils ont eu, ce matin, une entrevue avec la municipalité, tandis que les dockers assistaient de leur côté, à une réunion tenue à la Bourse du travail.

Envoi de troupes à Madagascar et au Tonkin

Marseille, 9 janvier. — En raison des événements qui se sont produits à Madagascar, le gouvernement vient de presser l'la Compagnie de navigation en vue du prochain départ de 5,000 hommes de troupes et de 15,000 tonnes de provision de matériel de guerre. Le prochain départ aura lieu le 25 janvier.

D'autre part, le « Chodoc » partira le 15 pour le Tonkin avec 12,000 hommes de troupe dont 600 de la légion étrangère.

Les Verriers belges

Charleroi, 9 janvier. — Une seule catégorie d'ouvriers verriers tient en échec tous les travailleurs et les patrons de cette industrie, ce sont les magasiniers, c'est-à-dire les coupeurs de verre et les caissiers. En effet, tous les ouvriers des autres catégories ont signé leur contrat de réengagement aux conditions dictées par les directeurs, mais les magasiniers, consultés hier par scrutin secret, ont voté par 1,391 voix contre 115 la continuation de la, grève jusqu'au mois de mai prochain. Les grévistes en se présentant au scrutin recevaient des secours, partie en nature, partie en espèces, d'une valeur de 50 francs. Le comité du syndicat des magasiniers déclare avoir reçu des fonds de France, d'Allemagne et d'Italie.

Cette nouvelle de la prolongation de la grève a produit une triste impression, car la misère se fait durement sentir.

On croit que les patrons, en présence de la situation, vont prendre des dispositions nouvelles et on s'attend à ce qu'ils décident de rallumer des fours en partie selon le nombre de magasiniers dissidents qu'ils pourront embaucher. Jusqu'ici ils avaient décidé de ne remettre les fours en activité que du jour où ils pourraient faire marcher « tous les établissements ».

Drame d'atelier en assises

Un contremaître tué par un ouvrier. — Le crime de l'usine Derriey. — Sanglante vengeance d'un sans-travail.

Paris, 9 janvier. — La cour d'assises de la Seine, présidée par M. Wendling, juge aujourd'hui, Victor Pivotot, ouvrier ajusteur, qui, le 6 juillet dernier, avenue Philippe-Auguste, tua le contremaître Pélissier. Ce crime a été commis dans les circonstances suivantes :

LE DRAME

Victor Pivotot, était entré à l'usine métallurgique Derriey, avenue Philippe-Auguste, en juillet 1900. En 1903, au milieu de septembre, il reçut une lettre lui annonçant que sa mère, qui habitait Meudon, était très dangereusement malade. Il demanda à son contremaître, Pélissier, la permission de s'absenter : elle lui fut immédiatement accordée. La mère de Pivotot mourut le 24 septembre. Pivotot écrivit à Pélissier pour lui faire part du décès et le prévenir que le règlement de la succession nécessiterait sa présence à Meudon quelque temps encore. Il ne revint qu'au bout de deux mois. Quand il se présenta à l'usine, le contremaître lui déclara qu'on ne pouvait plus l'occuper, par suite d'une baisse de travail. Pivotot demanda à faire au moins ses huit jours. Pélissier y consentit. Il le laissa même travailler pendant dix jours. Après quoi, il le congédia.

Pivotot en appela au patron. Le patron maintint la décision du contremaître, en faisant remarquer que le ralentissement du travail l'avait obligé à réduire le nombre des ouvriers de 151 à 134.

L'ouvrier ajusteur n'en fut pas moins convaincu que son renvoi n'était qu'un acte de méchanceté et d'injustice du contremaître. Il chercha du travail ailleurs, et, malheureusement n'en trouva pas. Alors, réduit à une profonde misère, l'esprit exalté par la lecture des brochures et des journaux anarchistes, il résolut de se venger.

Le 8 juillet, vers six heures et demie du matin, il alla se poster à une quinzaine de mètres de l'entrée des ateliers Derriey, à un endroit où il savait que le contremaître Pélissier passait chaque matin pour pénétrer dans l'usine.

Deux ouvriers, qui attendaient dans la rue l'heure du travail, le remarquèrent. Il était très calme, les mains derrière le dos, et paraissait attendre, lui aussi. Un quart d'heure environ après, arriva Pélissier, qui sortait d'un débit de vin, où il avait coutume de se rendre avant de commencer sa « journée. »

Il se dirigeait vers l'entrée des ateliers, lorsque Pivotot, se précipitant sur lui par derrière, lui tira à bout portant, deux coups de feu, en s'écriant : « Je te rends la pareille de ce que tu m'as fait ». Et il ajouta : « Vive la révolte ! La vengeance est une satisfaction ! Mort aux contremaîtres, les bourreaux des ouvriers ! Vive l'action directe ! »

Pélissier s'était affaissé sur le côté gauche sans proférer une parole, le bras droit replié sur son visage. Pivotot se jeta alors sur sa victime, qui ne donnait plus signe de vie, et, lui écartant le bras, lui plongea à deux reprises dans la poitrine un tiers-point emmanché, long de 15 centimètres, qu'il laissa dans la blessure.

La foule s'était amassée, prête à faire un mauvais parti à l'assassin. Pivotot, son revolver dans la main droite et dans la gauche un couteau à cran d'arrêt, tournait autour du corps de son contremaître, menaçant de tuer quiconque essayerait d'approcher. L'agent Aubry s'avança sur lui, le sabre au clair, tandis qu'un agent en civil, M. Roy, et un courageux citoyen, M. Mérie 18 saisissaient par derrière. Pivotot put être ainsi maîtrisé et désarmé.

Le contremaître Pélissier était mort ; une des balles avait sectionné la moelle épinière et un coup de tiers-point avait perforé le cœur.

Pivotot arrêté, ne fit aucune difficulté de reconnaître qu'il avait bien résolu de « supprimer » Pélissier. Il ajouta qu'il s'était muni du couteau à cran d'arrêt tout exprès pour tenir en respect les policiers amateurs qui seraient tentés de venir l'arrêter ».

C'est un homme de quarante-six ans ; ouvrier assidu au travail, il avait seulement « le caractère sombre et renfermé ». Déjà, en 1886, il fut poursuivi pour avoir tenté d'assassiner un de ses patrons, M. Barière, mais la cour d'Assises de la Seine l'acquitta.

L'AUDIENCE

Me Albert Wilm l'assiste aujourd'hui devant le jury.

Pivotot soutient aujourd'hui qu'il n'a pas prémédité son crime, et que, dans la matinée où il a commis son acte, il a cédé à un brusque mouvement de colère.

Il maintient qu'il a le droit de se considérer comme ayant été victime du contremaître.

Il affirme du reste, que c'est aux agissements de celui-ci, qu'il doit de n'avoir pas pu trouver du travail dans une autre usine.

LE PRESIDENT. — Vous avez dit devant le commissaire de police que, s'il vous fallait recommencer votre acte, vous n'hésiteriez pas. Etes-vous toujours dans les mêmes dispositions ?

L'ACCUSE. — Toujours.

J'ai préféré frapper celui qui m'avait mis dans la misère plutôt que de faire comme d'autres : de me suicider. »

LES TEMOINS

Après l'interrogatoire de l'accusé, on entend les témoins.

M. Bernard, dit que Pivotot avait un caractère calme et réservé. Pélissier un caractère difficile.

M. Derriey, l'ancien patron de Pivotot, le dépeint comme un travailleur rangé, consciencieux, il n'avait aucun reproche à lui adresser. Me Wilm lui dit qu'en revanche il apprendra à l'audience certains faits qu'il ignore et c'est votre honneur de les ignorer, ajoute-t-il.

M. Millet, ouvrier mécanicien, fait une déposition extrêmement importante. Il a quitté l'usine Derriey, pour entrer à l'usine Marinoni. Le contremaître Pélissier a cherché à l'en faire congédier. Il ajoute qu'il fallait faire des cadeaux à Pélissier pour qu'il vous épargnât et s'écrie : « Il était plus assassin que Pivotot, lorsque je lui ai demandé l'explication de sa mauvaise action, il m'a grossièrement insulté », et il ajoute avec beaucoup de force : « Si j'avais eu une arme, ce jour-là, ce n'est pas Pivotot qui serait ici, ce serait moi. »

Plusieurs témoins viennent dépeindre Pivotot comme un homme d'un cœur excellent. Pélissier comme un être dur, injuste persécutant les ouvriers, dont l'un fut accusé par lui au suicide.

Le témoin Lefèvre s'est vu refuser, par Pélissier, une permission de quelques heures pour aller assister aux derniers moments de sa femme mourante.

Le cabaretier, chez qui, Pivotot prenait ses repas, proclame sa sobriété et révèle qu'un jour l'accusé lui ayant vu couper le crédit à une pauvre famille, versa quarante-cinq francs pour solder la dette et défendit qu'on révélât son action aux intéressés. Par contre, Pélissier buvait beaucoup.

Un témoin a vu à maintes reprises, l'accusé payer le repas de malheureux.

Le docteur Meslier, député de la Seine, a su sur Pivotot, des actes d'une délicatesse dignes du prix Monthyon.

Mme Séverine a fait une enquête approfondie sur les faits, et malgré le meurtre, c'est à Pivotot que vont ses sympathies.

LE VERDICT

L'avocat-général Sélégnan soutient l'accusation, puis, Me Wilm présente une vibrante défense de l'accusé.

Après une longue délibération, le jury rapporte un verdict affirmatif, avec circonstances atténuantes.

PIVOTOT EST CONDAMNE A DIX ANS DE RECLUSION.

La Cour accore un franc de dommages-intérêts à la partie civile.

Tous les jurés ont signé un recours en grâce en faveur du condamné.

Bulletin des Grèves

Voici, d'après le *Bulletin de l'Office du travail*, le mouvement des grèves en novembre 1904 : 49 grèves, dont une de patrons boulangers et une de patrons cochers, ont été signalées.

Le nombre des participants, connu pour 40 d'entre elles, est de 20,661. Il y avait eu, en novembre 1903, 51 grèves, et le nombre moyen de celles qui se sont produites, au cours du même mois, pendant les cinq dernières années, est de 36.

Sur ces 49 grèves, 32 n'ont affecté qu'un seul établissement et ont éclaté dans 31 départements.

Des 49 grèves commencées en novembre, 40 ont pris fin.

Si l'on y ajoute 8 grèves anciennes terminées en novembre, on trouve 48 conflits terminés avec les résultats suivants : 6 réussites, 25 transactions ou réussites partielles, 17 échecs.

Faits Divers REGIONAUX

Les fortifications de Lille

Sous le titre « Une Frontière en péril », le général Allard, ancien gouverneur de Lille, publie dans le *Matin* une lettre sur laquelle nous nous proposons de revenir mais que nous voulons mettre dès aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs.

Voici donc cette lettre :

Monsieur le rédacteur en chef,

Le « Matin » traçait, il y a quelques jours, les grandes lignes d'un projet de loi sur le déclassement des places fortes et la réduction des « servitudes militaires, présenté en 1902 au Parlement par le général André.

Ce projet a fait l'objet d'un consciencieux et très intéressant rapport rédigé, au nom de la commission de l'armée, par M. Gervais, député de la Seine.

Bien que ma position de retraite m'incite à demeurer en repos, je crois de mon devoir de signaler les dangers d'un projet qui contient, en germe, le déclassement de l'enceinte de Lille et de sa citadelle, ainsi que le rejet en troisième classe de ce camp retranché. Je suis d'autant plus amené à le faire que, dans un article tout récent paru dans le « Journal des Débats » du 5 novembre 1904, l'éminent écrivain militaire, M. Charles Malo, nous laissait pressentir que des intérêts n'ayant aucun rapport avec ceux de la défense nationale avaient inspiré la présentation de ce projet.

Il ne faudrait pas cependant que, pour donner satisfaction à de misérables questions d'argent, on sacrifiât la sécurité du pays en abandonnant des moyens de défense élevés à grands frais et indispensables à la protection du sol natal.

Il s'est institué, à Lille, un service municipal du démantèlement, qui a su amener le général André à préparer et à annoncer aux Chambres le dépôt d'un projet qui prévoit le démantèlement total de l'enceinte et de la citadelle de la place si justement considérée comme le pivot de la défense nationale dans le Nord.

Ce projet qu'annonce en note le rapport de M. Gervais et qui a fait l'objet de diverses communications de M. l'ingénieur en chef Stoclet, « directeur du démantèlement » au conseil municipal de Lille, enlève toute valeur militaire à ce camp retranché.

Alors que les exemples récents des guerres du Transvaal et de Mandchourie ont démontré le profit que la défense pouvait tirer de fortifications permanentes comme celles de Ladysmith ou de Port-Arthur, dont l'héroïque résistance, par une poignée de soldats fait l'admiration du monde entier, les mêmes campagnes ont fait ressortir combien ont été insuffisantes les défenses résultant des ouvrages temporaires qui ont été élevés à grand'peine par les troupes du vaillant général Kouropatkine à Liao-Yang, dans un terrain montagneux exceptionnellement favorable.

* * *

C'est après ces expériences conséquentes que l'on vient nous proposer de désarmer complètement notre frontière du nord et de laisser sans défense possible cette longue bande de notre territoire qui s'étend sur près de deux cents kilomètres, entre Dunker-

---

FEUILLETON DU 10 JANVIER. — N° 26

LES

Vautours de Paris

PREMIERE PARTIE

LE DRAME DE FONTAINE-AUX-BOIS

X

Crime ou suicide ?

Puis il alla rejoindre son ami abîmé, malgré la triste gravité des circonstances, dans la contemplation d'un admirable bahut, très ancien.

L'art ne perd jamais ses droits sur l'âme de ses fidèles.

Le comte lui dit à voix basse, comme si les murs avaient eu des oreilles :

— Mon cher, il y avait une femme en cette affaire, comme dans toutes les autres, mais où est-elle ? Ne parlons pas de ce que nous venons de voir et laissons la Justice se débrouiller.

Ils rejoignaient le garde-chef qui n'avait pas quitté son poste, lorsque le vieux M. Plessis, accompagné de Jean Villedieu, son filleul, et conduit dans une petite charrette anglaise par Rageot qui l'avait prévenu, arriva.

Les lèvres du comte se contractèrent.

Celui-là, c'était l'ennemi, le vrai, le plus clairvoyant de ses adversaires, le seul peut-être.

La lutte allait s'engager.

Il s'apprêta à la soutenir.

L'avocat ne parut même pas s'occuper de sa présence.

Une immense douleur l'avait envahi et pourtant la terrible nouvelle ne lui avait causé qu'une légère surprise.

Elle s'accordait trop bien avec ses pressentiments de la veille.

Déjà il avait une presque certitude mais sans preuves, fondée uniquement sur cette sorte de presciencе que donne une longue vie à celui qui a beaucoup vu, beaucoup entendu et beaucoup réfléchi.

Lorsqu'il descendit de voiture, il jeta un regard morne à ceux qui l'entouraient, s'agenouilla près du cadavre, prit une de ses mains glacées dans une paternelle étreinte et la pressa contre ses lèvres sans prononcer une parole.

Puis il ordonna :

— Portez le duc dans le pavillon de son grand-père... Vous attesterez ce que vous aurez vu... Nous allons prévenir les autorités.

Il assista à ce transport funèbre.

En entrant dans le pavillon, comme le comte de Rouvres, et cependant sans savoir comme lui ce qui s'était passé, il comprit qu'une femme, innocente peut-être, était mêlée à ce drame inexplicable, si la situation du neveu de la duchesse ne l'eût éclairé pour lui d'une sinistre lumière.

N'était-ce pas lui qui devait recueillir le produit de ce crime infâme ?

N'était-ce donc pas lui seul qui devait l'avoir médité et commis ou fait commettre ?

A huit heures, le cadavre du malheureux officier reposait sur le lit témoin quelques heures plus tôt d'une scène d'amour si cruellement expiée.

Tout indiquait à l'intelligence pénétrante du vieillard que le secret des rendez-vous du jeune duc dans ce lieu oublié avait été surpris et qu'on en avait profité pour lui tendre un guet-apens

Lui, se tuer !

Un geste méprisant, un de ces dédaigneux et amers sourires qui crispent parfois les lèvres au milieu même des plus cruelles douleurs, était la seule réponse que le grand avocat voulût faire à une telle supposition.

Il laissa comme gardien auprès de son cher mort, de son enfant d'adoption, son ami Jean Villedieu, dont la douleur faisait peine à voir, en lui disant à l'oreille :

— Pas un mot... Pas une plainte ! Laissons la justice à son œuvre et si elle ne découvre pas le criminel, nous nous chargerons de le trouver.

Il remonta dans sa charrette pour aller prendre les mesures indispensables.

Mais dans le trajet du lieu du crime au château, il se livrait à de tristes réflexions.

Il la connaissait, lui, la Justice.

Aveugle quand il s'agit des grands, lente à poursuivre à moins d'un flagrant délit ou d'un crime dont les circonstances s'éclairent seules à la suite des imprudences des coupables ou de leurs aveux ! Inhabile à suivre une piste si le criminel sait ruser et s'il possède un front impénétrable et une intelligence égale ou supérieure à celle de ses adversaires.

Et le maître connaissait bien la souplesse de l'esprit du comte de Rouvres, son art de feindre, les ressources de ce comédien du monde plus fort, comme beaucoup de ses pareils, que les professionnels du métier qui ne sont que des imitateurs auxquels il faut des modèles.

Aussi s'était-il gardé d'engager la lutte et de laisser percer ses soupçons.

Il s'arrêtait au perron du château, endormi encore du rez-de-chaussée aux combles dans une sécurité parfaite, lorsqu'il aperçut l'ordonnance du lieutenant qui rentrait.

Il lui demanda :

— Où vas-tu ?

— Réveiller mon maître.

— Tu ne l'as pas vu ce matin ?

— Non.

— Quand l'as-tu quitté pour la dernière fois ?

— Hier soir, vers dix heures.

— En bien, dit le vieillard, tu ne le reverras plus.

— Pourquoi ?

— Parce qu'il est mort.

— Lui ?

— Silence. D'où viens-tu ?

— De Joigny.

— Qu'allais-tu y faire ?

— Conduire une personne.

— Par ordre ?...

— De mon lieutenant.

— Une jeune femme ?

— C'est vrai.

— Tu la connais ?

— Je ne connais pas son nom... Mon lieutenant l'appelait Jeanne... Je ne pourrais pas vous dire où elle demeure ni où elle travaille... Elle m'a donné, il y a deux jours, une lettre pour sa patronne. Je l'ai jetée à la poste sans regarder l'adresse, que je n'aurais pas su lire.

— Une ouvrière ?

— Ou une demoiselle de magasin.

— Belle ?

— Comme le jour.

— Bonne ?

— Autant que belle.

— Il l'aimait ?

— A la folie.

— Et elle ?

— Elle l'aimait plus encore.

— Depuis longtemps ?

— Dix-huit mois environ. Quand elle est partie, elle tremblait comme une feuille.

— Pourquoi ?

— Parce que mon lieutenant venait de la quitter et qu'elle avait entendu deux coups de feu dans la direction qu'il devait prendre.

— C'est bon... Suis-moi.

Le soldat obéit.

Il était atterré, tremblant, à demi mort.

— Tu aimais ton maître ? lui demanda l'avocat en le poussant dans la chambre.

Il n'eut pas besoin de réponse.

Le Breton arrachait de ses doigts de grosses larmes qui roulaient de ses yeux.

— Eh bien ! on nous l'a tué !

— Qui donc ?

— Je ne sais pas !

Le vieillard n'ajouta rien.

Il écrivait rapidement.

Il s'interrompit pour se dire :

— Si j'étais jeune, c'est un secret que je voudrais connaître. Je suis trop vieux. Si je n'en ai pas le temps, je léguerai ma tâche à un autre.

Quelques minutes après, il remettait une lettre au Breton en lui disant :

— Tu vas te seller un cheval à l'instant, un bon...

— Et puis ?...

— Tu vas courir ventre à terre à Joigny, d'où tu viens.

— Bon.

— Tu remettras cette lettre au procureur de la République. — L'adresse y est... S'il te questionne, tu répondras seulement que tu ne sais rien de plus que ce qui est contenu dans le lettre.

— Soyez tranquille.

— Ecoute.

Le vieillard lut d'une voix ferme :

« Monsieur le Procureur,

» Un effroyable malheur frappe la duchesse de Brévannes et tous ceux qui l'entourent.

» Elle l'ignore encore et je ne sais comment elle la supportera.

» Un garde, en faisant sa tournée, vient de trouver son petit-fils André de Brévannes mort d'une balle dans la poitrine et d'une autre dans la tête.

» Je vous expliquerai les circonstances de ce crime ou de cet accident qui a dû se produire vers quatre heures du matin, dans un coin isolé du parc de Fontaine-aux-Bois, où le cadavre du malheureux enfant gisait près d'une arme qui lui appartenait.

» A vous, monsieur le procureur, de découvrir l'auteur et les causes de cette mort, qui nous plonge dans la désolation la plus profonde.

» Veuillez agréer mes sentiments les plus distingués.

»G. PLESSIS,

» Avocat à la cour d'appel de Paris. »

Le vieillard demanda au soldat :

— Tu as compris ?

— Oui, monsieur Plessis.

— Pas un mot de plus. Va.

Dix minutes après le vieux maître était à son balcon.

Il vit le soldat qui sortait des communs monté sur la jument favorite de son maître et qui s'engageait dans l'avenue conduisant à la route de Joigny.

(A suivre.)

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ
Universellement le meilleur
DRAGÉES — CHOCOLATS
LILLE, 98, rue Nationale, LILLE
F. D. 538